

Saint-Hyacinthe, 14 octobre 2020

Objet : Changements relatifs à l'organisation scolaire et au régime pédagogique

Chers parents,

La semaine dernière, le ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, a annoncé plusieurs changements spécifiques concernant l'application du Régime pédagogique, seulement pour l'année 2020-2021 au regard de l'évaluation des apprentissages (bulletin scolaire). Par ailleurs, ce mardi, le gouvernement du Québec a annoncé que de nouvelles régions passaient au palier rouge, dont les MRC des Maskoutains et d'Acton. Ce changement de palier engendrera certains ajustements dans nos établissements.

Bulletins

Cette année, de manière exceptionnelle, deux bulletins vous seront transmis au lieu de trois. Le premier sera produit au plus tard le 22 janvier 2021 et le second, au plus tard le 10 juillet 2021. Il n'y aura donc pas de bulletin en novembre, tel que prévu habituellement. Ces deux bulletins auront une pondération de 50 % de la note finale. Par ailleurs, le ministre nous indique que ces bulletins présenteront des résultats pour chacune des matières et compétences. Les épreuves ministérielles demeurent prévues pour le primaire et le premier cycle du secondaire, toutefois leur pondération sera réduite de 20 % à 10 %.

Communications

Malgré les changements relatifs aux bulletins, il est important que vous soyez informés des apprentissages, de la progression et du comportement de votre enfant. C'est pourquoi une communication écrite vous sera transmise au plus tard le 20 novembre 2020.

Rencontre de parents

Les rencontres de parents continueront d'avoir lieu en novembre, toutefois elles pourraient prendre une forme différente (téléphone, vidéoconférence), selon les mesures sanitaires en vigueur.

Zone rouge

L'ensemble des établissements du territoire du CSSSH sont désormais en zone rouge. Conformément aux demandes du ministère de l'Éducation, les changements en milieu scolaire seront effectifs dès le **lundi 19 octobre**.

Voici un rappel des principaux changements à venir :

- Les programmes particuliers (ex. : sport-études, arts-études, cours à options, volets, etc.) pourront se poursuivre uniquement au sein du même groupe classe à moins qu'il y ait une distanciation de deux mètres entre les élèves des différents groupes ;
- Si des élèves de différents groupes classes doivent être réunis, les deux sous-groupes devront rester à deux mètres de distance ;
- Toutes les activités parascolaires et les sorties éducatives seront suspendues.

Au primaire

- Si plusieurs groupes-classes sont réunis au service de garde, une distance de deux mètres devra être maintenue entre ces groupes.

Au secondaire

- Il sera demandé aux élèves de porter le couvre-visage en tout temps, incluant sur le terrain de l'école, lors des déplacements ainsi qu'en classe. Certaines exceptions seront possibles, notamment lorsqu'un élève mange, lors du cours d'éducation physique ou pour des raisons médicales ;
- Les élèves de quatrième et de cinquième secondaire seront en classe une journée sur deux. La deuxième journée, ils poursuivront leurs apprentissages à la maison, via la plateforme Teams.

En formation professionnelle et en formation aux adultes

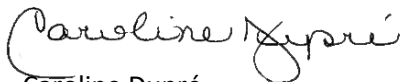
- Le port du couvre-visage sera obligatoire en tout temps, pour tous les élèves, sauf lorsqu'ils seront assis dans une salle de classe à 2 mètres de distance des autres élèves.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur les mesures à appliquer en zone rouge, voici quelques liens intéressants :

- [Description des mesures en vigueur en zone rouge \(site du gouvernement du Québec\)](#)
- [Le port du masque, à l'école, je me protège et je protège les autres !](#)
- [Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur.](#)

Nous comprenons que ces mesures engendrent un grand nombre de changements pour vos enfants et votre famille. Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que cette transition s'effectue dans les meilleures conditions possible. Si vous avez des questions ou des inquiétudes, n'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant, le personnel demeure disponible pour vous donner de plus amples informations.

Veillez accepter, chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Caroline Dupré
Directrice générale